

## **LISTE DES PIÈCES POUR CHANGER VOTRE RÉGIME MATRIMONIAL**

Vous souhaitez nous confier votre changement de régime matrimonial et nous vous en remercions.

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à votre projet, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **06.37.05.20.12** ou à l'adresse email **anastasia.moreau@notaires.fr**. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

### **LES EPOUX**

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (jugement de divorce, ...) à remplir par chacun des époux
- ✓ Copie recto-verso de vos pièces d'identité en cours de validité
- ✓ Copie de votre livret de famille
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins.

#### **UNIQUEMENT si vous êtes concernés :**

- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection
- ✓ Si l'un des époux est étranger : extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté
- ✓ Copie du contrat de mariage
- ✓ Coordonnées et adresses de vos enfants

### **CONSTATATION D'APPORTS**

#### 1. Apports immobiliers

- ✓ Titre de propriété
- ✓ Evaluation établie par deux agences immobilières

#### 2. Apports de parts sociales

- ✓ Kbis de moins de trois mois
- ✓ Copie certifiée conforme de vos derniers statuts à jour
- ✓ Si cela n'est pas prévu dans les statuts, le procès-verbal d'assemblée générale, certifiée conforme de nomination du dirigeant
- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant

- ✓ Si cela est prévu par les statuts, le procès-verbal de décision sociale autorisant l'apport et agréant le conjoint comme associé
- ✓ Evaluation réalisée par votre expert-comptable
- **Afin de pouvoir effectuer certaines demandes de documents (états civils, ...) nous vous demanderons une provision sur frais de cinquante euros, qui viendra en déduction de votre devis définitif.**